



**Préavis municipal n° 07/2025
Relatif au budget 2026**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, nous avons le plaisir de vous soumettre le budget de notre Commune pour l'année 2026.

Au chapitre des recettes, nous avons évalué les recettes fiscales des personnes physiques, principalement l'impôt sur le revenu et celui sur la fortune, en tenant compte du taux d'imposition communal, tel que proposé par la Municipalité, puis adopté par votre Conseil le 28 octobre 2025 sur la base des informations contenues dans le préavis municipal n° 04/2025, soit à un taux de 75% de l'impôt cantonal de base.

Quant aux dépenses, elles sont planifiées, comme toutes ces dernières années, dans un souci constant d'efficacité et d'économie. Nous vous le rappelons, elles doivent permettre en priorité d'assurer le financement des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des Autorités et de l'administration communale, mais aussi d'autoriser la Municipalité à réaliser de menus travaux, ou à financer des actions ponctuelles dans le cadre de ses compétences financières, pour améliorer la qualité et le cadre de vie de ses administrés. Ceci tout en essayant d'obtenir un budget le plus équilibré possible.

En effet, le budget 2026 comme celui de 2025 a été établi selon la norme MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération). Toutefois les comptes 2024 ont été bouclés sur MCH1, c'est la raison pour laquelle nous n'avons que le comparatif entre le budget 2026 et celui de 2025.

D'autre part, vous trouverez ci-après diverses explications et informations relatives à certains postes.

- **ECOLES**

Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthaz (ASICoPe)

	Budget 2026		Budget 2025	
Elève secondaire	CHF	4'792.58	CHF	4'934.07

Le coût budgété du secondaire est de CHF 68'200.- en 2026 et il était de CHF 70'850.- en 2025.

Association Scolaire Intercommunale de la Venoge (ASIVenoge)

	Budget 2026		Budget 2025	
Elève primaire	CHF	6'160.94	CHF	4'760.95

Le coût budgété du primaire est de CHF 251'400.- en 2026, tandis qu'en 2025 il était de CHF 198'550.-.

- **PEREQUATION**

Acomptes 2026.

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	TOTAL PEREQUATION	530'000.00	217'450.00	529'000.00	205'400.00	300'399.00	
11100	Participation à la facture polière	69'500.00		69'950.00		44'789.00	
93000	Péréquation financière		217'450.00		205'400.00	46'706.00	
93001	Participation à la cohésion sociale (PCS)	460'500.00		459'050.00		208'904.00	
	CHARGES NETTES	312'550.00		323'600.00		300'399.00	

Les acomptes 2026 comme ceux de 2025, ont été calculés selon la NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) et comme vous pouvez le constater le montant à payer est très similaire à celui du budget 2025.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous présenter ci-dessous le résumé du budget de la Commune pour l'exercice comptable 2026, soit :

Recettes	2'520'435.00
Dépenses	2'575'075.00
Résultat avant amortissements	-54'640.00
Amortissements du patrimoine financier	-60'040.00
Amortissements du patrimoine administratif	-50'450.00
Résultat final après amortissements (excédents de revenus)	-165'130.00

- **Employé communal**

Pour l'élaboration de ce budget, la Municipalité a tenu compte de l'engagement d'un employé communal à 50%, ceci explique l'augmentation sur le compte 02200.3010.0 et sur les autres comptes qui concernent les salaires.

En effet, l'augmentation des coûts nette sera de CHF 23'750.-, car une partie du travail effectué par les personnes payées selon le tarif communal sera effectuée par le nouvel employé communal.

La Municipalité et ses proches collaborateurs ont établi ce budget au plus près de leur conscience, en tenant compte de tous les éléments et données connus jusqu'à sa mise au point définitive.

Conclusions

En conséquence, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Lussery-Villars,

- **vu** le préavis municipal No 07/2025 ;
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

D'adopter le budget pour l'année 2026 tel que présenté.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2025.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic :



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 9 décembre 2025.

